

Directrice de publication
J. EVRAD-DURDUX
Imprimé par nos soins au siège

N° CPPAP 382 D 73
N° ISSN 1240-3938
dépôt légal jour de parution
prix : 0,75 €
abonnement annuel 4,50 €

STAGES SYNDICAUX à vos calendriers

Nous publions ci-dessous les dates d'une première série de stages syndicaux organisés sur le temps de travail. Nous rappelons que la participation à ces stages est de droit avec maintien du salaire si l'autorisation d'absence est demandée un mois avant au chef d'établissement.

Thème : conseil d'administration

- 4 novembre à Reims

Thème : collèges

- 5 novembre à Chaumont
- 15 novembre à Reims
- 16 novembre à Charleville
- 18 novembre à Troyes

Thème : lycées

- 8 novembre à Charleville
- 9 novembre à Reims
- 12 novembre à Troyes
- 19 novembre à Chaumont

Thème : travail de l'élève, égalité des chances

- 14 décembre à Reims

Thème : séries tertiaires

- 26 novembre à Reims

Thème : séries industrielles

- 13 janvier à Reims

Thème : SVT

- 16 décembre à Reims

Tous les stages sont prévus sur la journée sauf pour le thème lycée où ils auront lieu l'après midi.

Des précisions seront données aux responsables SNES des établissements et sur le site de la section académique. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la section académique du SNES

Sommaire:

Page 1: édito., stages
Page 2: lycées, collèges,
Page 3: affectations d'été, se syndiquer,
Page 4: LOLF, pouvoir d'achat.

Tout va très bien Madame la Marquise ou la vrai fausse bonne rentrée !

La rentrée est faite et le gouvernement se plaît à en vanter la réussite. Tout va très bien, vieille rengaine bien connue! Mais la machine à casser continue d'avancer:

- réforme des retraites, travailler plus longtemps pour avoir moins,
- réforme de la protection sociale qui ne règle rien,
- loi sur la décentralisation notamment celle des TOS,
- remise en cause des 35 heures,
- blocage des salaires dans la fonction publique, c'est à dire diminution de notre pouvoir d'achat et dévalorisation de nos métiers,
- projet de budget 2005 prévoyant la suppression de 7 500 équivalents postes d'enseignants à la rentrée 2005, combien dans notre Académie ?
- multiplication des postes à cheval sur deux et même trois établissements,
- chômage des auxiliaires et autres précaires, c'est un véritable plan de licenciement,
- disparition des MI-SE,
- décision de ne pas remplacer tous les fonctionnaires partant en retraite et par conséquent diminution du nombre de postes mis aux concours de recrutement (- 10 000 en deux ans),
- effectifs dans les classes de plus en plus lourds,
- regroupement de classes de niveaux et/ou de séries différentes en langues vivantes par exemple,
- service d'une même classe partagé entre deux enseignants,
- loi d'orientation à venir ayant pour objet essentiel de diminuer les dépenses d'éducation, en lycées notamment

Un inventaire à la Prévert mais quelle triste poésie !

L'Education Nationale est sinistrée et notre Académie en recul économique et démographique paie déjà et risque de continuer de payer un lourd tribut sur l'autel de l'austérité et du libéralisme réunis.

Face à ces attaques brutales et même cyniques, sombrer dans la mélancolie et ne rien faire serait coupable.

Le fatalisme ne doit pas être de mise. La préparation du budget 2005, le lancement du débat sur la loi d'orientation pour l'Ecole doivent être l'occasion d'aller interpellier les élus, de rencontrer les parents et de **convaincre le plus grand nombre de collègues que l'action**, sans "exclure aucune forme", la plus unitaire possible est indispensable. C'est une mission fondamentale du syndicalisme d'empêcher les mauvais coups, de résister et de gagner quel que soit le pouvoir en place.

L'avenir réside bien dans les luttes collectives et les solidarités; à nous de les réaliser.

14 divisions de seconde devaient être supprimées à la rentrée 2004 (rappel : il y a 38 LEGT dans notre académie). **Finalement ce sont 11 divisions de seconde qui ont été fermées** (dont 6 pour le seul département des Ardennes). La structure théorique des lycées est connue et communiquée au CTPA du mois de janvier, il y a toujours des ajustements en juillet notamment pour les classes de terminale (résultats du bac) et les classes de seconde (taux de passage troisième-seconde; commissions d'affectation des élèves; inscriptions dans les lycées). En fonction de tous ces paramètres il y a des ouvertures ou des fermetures de divisions. Et le mois de juillet a réservé quelques mauvaises surprises dans certains lycées: à Charleville Mézières: 3 secondes en moins (2 à Bazin et 1 à Monge), une seconde en moins à Bazeilles, à Reims Val de Murigny et Libergier perdent une seconde ainsi que le lycée de Vitry le François. **Nous n'avons pas encore toutes les enquêtes de rentrée (il est encore temps de les renvoyer à la section académique du SNES)** mais la baisse des effectifs des secondes (si elle est réelle) n'a guère de conséquence sur le taux de remplissage de ces mêmes secondes, les effectifs sont plutôt proches de 35 élèves par classe (y compris dans les lycées où une division de seconde a été supprimée). La baisse démographique devrait nous permettre d'améliorer nos conditions de travail dans les lycées c'est particulièrement nécessaire en seconde, mais aussi en langues vivantes ou la gestion des groupes, des horaires, des séries relève de l'exploit quotidien, épuise et désespère de plus en plus de collègues.

CHANTAL DUPONT

LES LYCEES DANS LA STRATEGIE MINISTERIELLE DE REFORME

Réforme des examens et réorganisation de la carte des options, en particulier les langues vivantes...voilà le volet lycées de l'actualisation de la réforme du MENESR. Les objectifs du ministère sont clairement affichés: réduire les coûts du bac général et technologique, pour cela est envisagé: une réduction du nombre de sujets à concevoir, une modification de la réglementation afin de réduire le nombre d'épreuves facultatives, une évaluation de ces options en cours de formation, une réorganisation des épreuves du second groupe, et une externalisation de certaines tâches (la surveillance par exemple). Le baccalauréat est la clé de voûte du lycée, chacun appréciera de constater que seules des considérations budgétaires amènent le ministère à réfléchir et à proposer une réforme de cet examen.

Pour les options en lycées, la logique est la même, il s'agit de rationaliser la carte des formations des langues et des options. Ce sont les recteurs qui devront établir une carte académique des langues vivantes avec en perspective une réduction du nombre de classes à faibles effectifs! et une offre de formation pour les options organisée au sein des bassins regroupant plusieurs lycées.

Dans les prochaines semaines le budget 2005 de l'EN sera connu, dans quelques mois une nouvelle Loi d'Orientation sur l'Ecole sera votée, parions dès à présent que l'un et l'autre seront l'application concrète de la stratégie ministérielle de réduction des dépenses publiques dans l'Education. Laisserons-nous faire?

Chantal DUPONT.

Lundi de Pentecôte ou pas ?

Après quelques moments de pagaille dans la majorité gouvernementale, Jean Pierre Raffarin a tranché, le jour de travail supplémentaire au titre de la solidarité nationale sera fixé dans chaque académie.

Le SNES est totalement opposé à cette mesure démagogique qui ne règle en rien les problèmes de financement de la sécurité sociale, constitue une augmentation du temps de travail et de fait un impôt nouveau. Il en demande le retrait et ne fera aucune proposition de date.

Rien de nouveau cette année tant pour les horaires que les programmes. **Toutefois**, la circulaire de rentrée ouvrait des possibilités de déréglementation et/ou d'anticipation de réforme, ne manquez pas de nous faire part de vos remarques, soucis, questions...

Cette rentrée est marquée par des conditions de travail encore un peu plus dégradées, des situations qui étaient marginales se développent mettant en péril notre volonté de faire réussir les élèves.

- regroupements d'élèves en langues vivantes sur plusieurs niveaux,
- classes ayant plusieurs enseignants pour une même matière.
- effectifs très chargés (28-30 élèves), alors que les suppressions de postes étaient justifiées par la baisse globale des effectifs...
- explosion du nombre de «postes à cheval» sur plusieurs établissements (y compris imposés en LP), situation incompatible avec un réel investissement pédagogique dont les élèves ont pourtant besoin pour réussir.

Sur tous ces points, le secrétariat académique du SNES a interpellé Recteur et Inspecteurs. Dans quelques semaines, ce sera à chacun de réagir au projet de budget qui promet un avenir très noir: si certains sont passés à travers les mailles du filet des restrictions, cela ne va pas durer. Courage, cette année scolaire sera décisive à plus d'un titre (voir article Thélot)

Rapport Thélot : attention danger pour l'école et la société de demain !

Ce rapport qui remet en cause les missions de l'école et la gestion du système éducatif va non seulement, à l'encontre de toutes les études et recommandations internationales d'élévation de la scolarité et des qualifications, mais en plus ne tient pas compte des synthèses du «grand débat»!

Pourtant, ce n'est pas «un ballon d'essai», les propositions sont en parfaite cohérence avec les choix de société de ce gouvernement et s'inscrit dans la fameuse «stratégie de Lisbonne». Tout ceci servira à construire une nouvelle loi d'orientation, anticipée aujourd'hui par le projet de budget et la «stratégie ministérielle de réforme» (voir l'US 605 et les précédentes).

De quoi s'agit-il? De mettre en place une école «utile», qui donne à chacun selon ses moyens, c'est à dire peu au plus grand nombre et beaucoup à une minorité. Ainsi les objectifs à atteindre sont très en deçà de la loi d'orientation de 1989 en matière de diplômes et de qualifications à atteindre; l'école renoncerait totalement à faire réussir tous les élèves et à leur garantir une culture commune au cours de la scolarité obligatoire. Le socle commun de connaissance devient «le socle de base à acquérir», extrêmement pauvre (certains élèves pouvant être privé d'histoire-géographie, de sciences, d'enseignements artistiques et technologiques) et dans lequel le poids du comportemental est très fort.

Dans le même temps, bien sûr, c'est toute l'organisation du système éducatif et notamment le métier d'enseignant qui est revu (partenariat important avec les entreprises, dilution de la professionnalité de chacun, contractualisation sur la base d'objectifs à tous niveaux, augmentation du temps de présence dans les établissements bien sûr, et j'en passe...)

Allons-nous laisser détruire l'école ?

Alors que nous avons tous contribué à la faire avancer sur la voie de la démocratisation, devons-nous renoncer à l'améliorer?

La partie n'est pas jouée !

Chacun doit dénoncer autour de lui ce projet dangereux.

Informez vous: pour vous aider, les US analysent la situation politique générale (US 605), le rapport Thélot (US 606) et présentent les propositions du Snes (prochaine US mag)

Venez nombreux aux stages qu'organise le SNES académique et au cours desquels nous aurons l'occasion de débattre des projets du SNES **pour une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des attentes de la société.**

Liliane COTTON

NB: L'échec scolaire n'est pas abordé dans le rapport Thélot. Ce n'est pas un oubli. Simplement il a fait en sorte qu'il n'y ait plus d'élève en difficulté. Fallait y penser!

AFFECTATIONS ESTIVALES : COUP DE FROID...

Les conditions d'emploi se sont dégradées par rapport à l'an passé mais dans des proportions variables selon la « catégorie » (les tableaux chiffrés seront publiés dans une prochaine circulaire).

TZR : une apparente stabilité.

Avec **675 TZR** disponibles (sachant qu'une trentaine font fonction de chef d'établissement, sont utilisés pour la maintenance informatique...) à cette rentrée, contre 665 l'an passé, on pourrait penser que c'est une évolution négligeable. Cependant, **c'est au niveau des disciplines que des différences importantes apparaissent** car, dans certains cas, il y a un afflux de TZR (philosophie +8, allemand +17, espagnol +9) alors que dans d'autres il y a eu une « fuite » de l'académie (sciences physiques -8, mathématiques -15).

Les conséquences sont nettes sur le nombre de TZR rattachés à temps complet dans l'attente de remplacement (s) : allemand 30 contre 10 l'an passé, mathématiques 15 contre 25.

L'autre évolution notable se situe au niveau des **affectations hors zone (8,9 % contre 7,4 %** à la rentrée 2003) sans que les collègues concernés aient droit à quelque dédommagement que ce soit alors même que des non titulaires demandaient ces zones.

On est en plein dans une logique de gestion comptable des personnels (cf la LOLF) et cela ne va pas aller en s'arrangeant !

NON TITULAIRES : dur, dur !!!

Il faut bien sûr distinguer la situation des maîtres auxiliaires garantis de réemploi (59 collègues) de celle des contractuels (452).

Mais, dans tous les cas, les non titulaires paient un **lourd tribut** aux suppressions de postes dans l'académie (190) et à l'augmentation du nombre de TZR.

Les MA nommés sur poste (à temps complet ou partiel) sont nettement moins nombreux que l'an passé (60,3 % contre 77,7 %) ; à l'inverse, les rattachés (avec ou sans suppléance) se sont multipliés (39,6 % contre 22,2 %) et leur situation peut s'avérer difficile car, du fait du statut académique des MA, ils seront sollicités en fonction des besoins où qu'ils se situent.

Du côté des contractuels, un chiffre s'impose : 49,8 % de collègues sans affectation.

Il faut distinguer les disciplines techniques et professionnelles où le pourcentage des « sans affectation » est de 27,5 % alors que, pour l'ensemble des autres disciplines, il est de 74,1 %.

Un récent article dans un quotidien régional parlait du Rectorat comme premier employeur de la Région mais il devient aussi de plus en plus le premier « fournisseur » de l'ANPE !!!

Bien sûr, ces chiffres sont ceux enregistrés quelques jours avant la rentrée et, heureusement, un certain nombre de collègues pour ne pas dire un nombre certain d'entre eux a ou va retrouver du travail.

Mais dans quelles conditions ? D'ores et déjà, des contractuels ayant plusieurs années d'expérience se voient proposer des **contrats de vacataires** dans un premier temps, quitte à les (re)transformer en contractuels lorsque le quota fatidique des 200 heures sera atteint.

A quoi cela rime-t-il, me direz-vous ?

Le Rectorat n'est pas contingenté sur les vacataires comme sur les contractuels (encore une fois, les contraintes

budgétaires !) et **ils coûtent moins cher** puisque les vacances ou les absences, même justifiées, ne sont pas indemnisées.

L'été n'a décidément pas été maussade qu'au seul plan climatique et il y a fort à parier qu'il ne soit vain d'attendre une embellie ou un été indien en ce qui concerne l'emploi dans l'Education Nationale.

Plus que jamais, se syndiquer pour défendre une autre conception de notre métier prend tout son sens.

Jean-Claude RICHOLLEY

SE SYNDIQUER AU SNES : POURQUOI FAIRE ?

Allez, Annie, réveille-toi ! Tu dois écrire un article pour le bulletin sur la nécessité de se syndiquer au SNES aujourd'hui. Pas facile et pas follichon ! Quel style prendre ? passionné, combatif, langue de bois, posé... Autant s'amuser un peu avec la rédaction de cet article.

Vous me direz n'importe comment ce n'est pas la peine de se syndiquer, ça sert à rien !

Ah si, pour la mutation, la suppression de poste, un conflit avec le chef d'établissement, le rectorat... le SNES est toujours là pour nous défendre, nous aider. Ben oui !

De fait, l'adhésion à notre syndicat ne correspond pas uniquement à une assurance. Alors là, Annie, t'exagères !

Bien sûr que nous défendons les droits et les statuts des enseignants, mais nous développons également des idées pour une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire. Il faut améliorer le niveau d'étude pour une majorité d'élèves et valoriser une éducation basée sur des connaissances, sur une ouverture culturelle.

Attention, Annie, tu deviens sérieuse ! (trop ?)

En plus, aujourd'hui nous ne pouvons rien faire contre la politique libérale du gouvernement. Moi, je vous réponds que si nous ne faisons rien, les attaques contre l'école publique, laïque et obligatoire seront encore plus violentes. Nous devons entrer en « résistance » contre le gouvernement Raffarin/Chirac !

Et puis, n'oubliez pas (eh ! oui, je suis prof d'histoire-géo) que la plupart des luttes syndicales ne se terminent pas par un succès ; cela ne veut pas dire pour autant que c'est un échec.

Et puis se syndiquer au SNES, ça coûte cher ! Pas si évident que cela, lorsqu'on retire la moitié pour les impôts et qu'on vous offre des facilités de paiements (prélèvement en six fois...) : Faut bien que le SNES s'adapte à notre société moderne !

Les cotisations des syndiqués sont le seul revenu du SNES : pour mener des actions, il faut de l'argent.

Enfin, si vous considérez que tout est décidé d'avance, qu'il n'y a rien à faire, que nous n'organisons pas les bonnes actions ! Vous êtes déjà blasé ! Mais non, venez nous voir et syndiquez-vous ! Tous ceux qui sont prêts à se battre contre une société ultra-libérale peuvent nous rejoindre. Plus nous seront nombreux, plus nous serons puissants, plus nous serons efficaces, plus nous...

Bon, Annie, arrête ! tu deviens trop lyrique.

Eh ! J'ai encore une chose importante à dire : nous devons recréer du sens à notre travail et du collectif. Y'en a assez d'être chacun dans son coin !

Bon, bon... j'ai fini. Je sais, après, c'est trop long.

Annie BÉCRET.

REFORME DE L'ETAT ET LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES (LOLF)

Cet article veut tenter une approche la plus simple possible des réformes et de leurs enjeux par un non spécialiste de ces questions.

Qui parmi nous n'a pas entendu nombres de critiques sur la structure de l'Etat français ? Jugé comme lourd, coûteux, redondant, impossible à piloter, dont l'action est peu lisible...

La décentralisation est-elle pour autant plus efficace ? Dans notre secteur elle peut être perçue comme telle mais de nombreux analystes s'accordent à dire que la décentralisation par transfert de blocs de compétences n'est pas toujours une réussite, les moyens transférés ne suivent pas dans les régions comme dans les départements ! En 2003, le rapport de la cour des comptes épinglait encore la gestion budgétaire de l'Etat, pas de suivi des comptes, pas de vision globale, ni d'objectifs tant au niveau de l'Etat que des Régions ou des Départements. La réforme de l'Etat apparaît comme une nécessité. Mais quelle réforme ?

On peut aborder la réforme de l'Etat sous deux aspects.

- La réorganisation de l'action de l'Etat dans les régions

La loi de décentralisation est apparue comme renforçant les compétences des Départements au détriment des Régions contrairement à l'objectif premier. Pourtant, on observe que les nouvelles compétences des Départements sont plus du domaine de l'exécution alors que les compétences régionales sont plus stratégiques et en font l'espace local déterminant.

- La loi organique relative aux lois de finances appelée LOLF.

Associée à la déconcentration, la Lolf va conduire à renforcer le rôle des services déconcentrés de l'Etat en donnant des compétences financières qui ne seront pas sans conséquences sur la « gestion des ressources humaines ».

1 - Quelle réorganisation régionale de l'action de l'Etat ?

La réforme suit deux objectifs : la simplification administrative en région (un état major resserré autour du Préfet), le renforcement de l'échelon régional dans l'animation et la coordination des politiques de l'Etat.

Les services régionaux sont donc réorganisés en **huit pôles** : Education et formation - gestion publique et développement économique - transport, logement et aménagement - santé publique et cohésion sociale - économie agricole et monde rural - environnement et développement durable - développement de l'emploi et insertion professionnelle - culture.

Les chefs de pôles étant placés directement sous son autorité, **le rôle du Préfet de Région est considérablement renforcé**, il est ordonnateur principal. Un comité de l'administration régionale (**CAR**) est présidé par le Préfet de Région, il définit les grandes orientations, la répartition des moyens et met en œuvre les politiques de l'Etat. Le CAR comprend entre autres les Préfets de départements et les chefs de pôles. Bref un super Préfet aux pouvoirs très étendus sous le regard direct du Ministère de l'Intérieur. Tiens tiens, reviendrait-on aux préfets du style 1^{er} Empire ?

2 - Quelle organisation financière ?

La LOLF du 1^{er} août 2001 (décidément, il s'en passe pendant les vacances) définit les principes et modalités d'organisation financière de l'Etat. Elle marque quand même la volonté du parlement de reprendre la main sur le budget (élaboration et contrôle). Elle a une logique horizontale, interministérielle renforçant l'action des Préfets de Région (encore eux). Elle doit être basée sur de nouveaux outils d'analyse, elle privilégie une gestion par objectifs associant des indicateurs en cours d'élaboration (avez-vous été consultés sur la pertinence des indicateurs ?). Elle globalise les dotations, les objectifs doivent pouvoir être évalués. Le Budget Opérationnel de Programme

(BOP) est le maître mot. Il constitue la déclinaison d'un programme sur un périmètre ou un territoire. L'échelon normal du BOP est la Région, il y aura quand même quelques BOP centraux (services du 1^{er} Ministre) et des exceptions (défense et affaires étrangères). Qu'est-ce qu'un BOP ? C'est un plan d'actions avec un budget prévisionnel incluant notamment les dépenses de personnels (gestion par masse salariale) et un schéma d'organisation financière.

Où, quand et avec qui seront discutés les BOP ?

Et les autres machins ? Car il y a aussi des UO, des PITE..., mais j'avais dit simple.

Un autre principe régit la LOLF, **la fongibilité asymétrique !!!** En fait, il s'agit d'un fonctionnement très simple (si, si !). Imaginez. Vous avez un BOP avec son budget prévisionnel globalisé. Vous avez un objectif à atteindre avec les crédits qui vous sont alloués. Dans les crédits, il y a la masse salariale. Dans le budget prévisionnel vous vous êtes trompés sur une ligne de crédit autre que rémunération des personnels. Rien de plus simple, vous pouvez prendre de la ligne de crédit rémunération des personnels (supprimer un emploi par exemple) pour abonder la ligne déficitaire. Voilà ce qu'est la fongibilité. Oh ! J'allais oublier l'asymétrie. L'inverse n'est pas vrai. Ah, c'est vraiment beau l'autonomie, mais ça peut faire des dégâts !

Et nous dans tout ça ? L'Education Nationale n'échappe pas à la LOLF, mais il y a une différence fondamentale, les Recteurs ont gagné leur autonomie par rapport au super Préfet ! Tout ce qui précède s'applique à l'Education Nationale, mais les Recteurs seront désignés comme responsables de BOP, et, si j'ai bien compris, seront les ordonnateurs principaux, ils devront programmer le budget et allouer les crédits nécessaires aux objectifs. Actuellement, deux académies expérimentent la LOLF, Bordeaux et Rennes, je reviendrai sur l'expérimentation dans un prochain article, mais dès janvier 2005, la LOLF va s'appliquer partout pour le 1^{er} degré, puis en 2006 elle sera opérationnelle dans toutes les Régions et Académies. Quelles déclinaisons pour les EPLE ? Quelles conséquences pour les Conseils d'Administration ? Quelles compétences pour les CTP ? Ces nouveautés ne seront pas sans conséquences sur le « pilotage et l'évaluation des établissements », ni sur la gestion des personnels.

Assisterait-on à une réelle recentralisation autoritaire de l'Etat par l'intermédiaire d'un super corps préfectoral ?

A suivre...

Christophe GIRARDIN

Pouvoir d'achat !

Depuis 1982 l'insuffisante revalorisation du point d'indice (en dessous de l'inflation depuis 1983 !) a été un mécanisme permanent de l'amputation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités de l'Education nationale.

Notre pouvoir d'achat ne fait que régresser. Pour ces dernières années, entre l'inflation, les différentes hausses et les augmentations salariales insignifiantes, le compte est vite fait. Les conséquences sont inquiétantes. Si on considère en plus la pénibilité accrue de notre travail, c'est l'attractivité des métiers de l'Education Nationale qui s'en trouve considérablement réduite. L'affaiblissement du service public est en jeu. Une fois accompli ce travail de sape, il sera plus aisé de saborder le navire. Un service public d'éducation de qualité impose que ses acteurs soient traités dignement, y compris en matière salariale.

Patrick SARRAZIN